

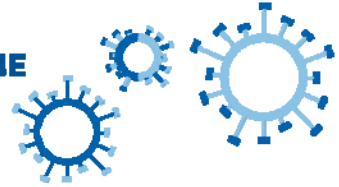
Report de la
Vaccination contre la
grippe saisonnière 1

Information sur le
vaccin contre la grippe
A (H1N1) 2

Information à
transmettre
aux usagers, à leurs
proches et
aux visiteurs 4

GRIPPE A H1N1

POUR CIRCULATION INTERNE
AUPRÈS DU PERSONNEL



BULLETIN SPÉCIAL – N° 3, 2 octobre, 16 h

Vaccination contre la grippe saisonnière reportée en janvier 2010

À la lumière des données scientifiques et épidémiologiques disponibles, les autorités de santé publique ont décidé de reporter la vaccination saisonnière. Actuellement, la **vaccination saisonnière** est prévue en **janvier 2010**. Une première campagne de vaccination contre la grippe A (H1N1) aura lieu à la mi-novembre 2009.

Pourquoi reporter la vaccination saisonnière?

Les raisons qui justifient cette décision sont :

- Les autorités de santé publique prévoient que le virus de la grippe A (H1N1) sera celui qui circulera le plus au cours des prochains mois au sein de la population québécoise.
- L'épidémiologie de la grippe saisonnière au Québec indique que le pic saisonnier des quatre dernières années est arrivé tardivement, soit en février-mars.
- On peut anticiper, selon les observations faites dans l'hémisphère sud, que la circulation du virus de la grippe saisonnière pourrait être amoindrie ou décalée par la circulation du virus A (H1N1).
- Des données d'études canadiennes récentes **semblent suggérer** que le fait d'avoir reçu le vaccin contre la grippe saisonnière dans les années précédentes pourrait augmenter le risque de contracter la grippe A (H1N1), mais sans augmenter le risque de complications.

Ainsi, dans le contexte actuel et prenant ces éléments en considération, le Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) a recommandé de retarder la vaccination saisonnière, ce qui explique la différence entre la décision prise au Québec et celles prises dans les autres provinces. Vous pouvez consulter l'avis du CIQ sur le site Internet de l'INSPQ à l'adresse suivante :

<http://www.inspq.qc.ca/publications/notice.asp?E=p&NumPublication=994>

À qui le vaccin contre le virus de la grippe A (H1N1) sera-t-il offert?

Le vaccin contre la grippe A (H1N1) sera offert gratuitement à l'ensemble de la population. Les quatre CSSS de la région de la Capitale-Nationale ont la responsabilité d'offrir la vaccination dans des lieux qui seront précisés sous peu.

Chaque personne demeure libre de se faire vacciner. Cependant, il est fortement recommandé que **toute la population** se prévale de cette protection, en **particulier le personnel du réseau de la santé et des services sociaux et certains groupes plus vulnérables**.

Dès que les premières doses seront disponibles, le vaccin sera offert aux groupes suivants :

- les malades chroniques de moins de 65 ans;
- les femmes enceintes;
- les enfants de plus de 6 mois et de moins de 5 ans;
- les personnes habitant une localité ou une communauté éloignée ou isolée;
- les travailleurs de la santé et des services sociaux;
- ceux et celles qui habitent avec des personnes à risque élevé ne pouvant être immunisées (nourrissons âgés de moins de six mois et personnes immunocompromises).

La population sera invitée à se présenter à l'un ou l'autre des lieux de vaccination selon des modalités qui seront connues au cours des prochaines semaines.

Parmi les groupes ci-dessus, lesquels seront vaccinés en premier?

Il appartient au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de déterminer l'ordre dans lequel la population sera invitée à se présenter aux différents centres de vaccination de la région. Actuellement, la décision du MSSS n'est pas connue.

Sondage : La population a l'intention de se faire vacciner!

Contrairement aux informations qui circulent dans les journaux, une firme de sondage sérieuse nous confirme que près de 75 % des personnes interviewées ont indiqué qu'elles se feraient « certainement » ou « probablement » vacciner contre la grippe A (H1N1).

À quel moment le personnel sera-t-il vacciné?

La vaccination du personnel n'est pas obligatoire, mais recommandée. Des discussions avec les autorités de la santé publique sont en cours pour déterminer les modalités d'accès à la vaccination.

En attendant l'arrivée de cette mesure de protection, nous vous rappelons que les mesures d'hygiène toutes simples, mais très efficaces, comme le lavage des mains, demeurent le moyen le plus efficace pour se protéger contre la grippe et éviter la contamination.

Les membres du comité local de sécurité civile et leurs équipes en action

Le comité local de sécurité civile du CSSS de la Vieille-Capitale se prépare à offrir le vaccin contre la grippe A (H1N1) à plus de 200 000 personnes! Il poursuit ses travaux préparatoires concernant l'ouverture possible d'un site non traditionnel de soins ambulatoires (SNT) tout en révisant son offre de services à la population pendant la période pandémique.

Dois-je avoir des craintes à l'égard du vaccin contre la grippe A (H1N1)?

Au cours des derniers jours, les médias ont colporté toutes sortes d'informations susceptibles de provoquer de l'incertitude quant au choix de se faire vacciner, mais qu'en est-il vraiment ? Voici une liste de questions-réponses validées auprès des autorités concernant le vaccin.

En quoi consiste le vaccin contre la grippe A (H1N1)?

Le vaccin utilisé au Canada est produit par la compagnie GlaxoSmithKline (GSK). Ce vaccin est fabriqué selon le même procédé que celui utilisé pour le vaccin contre la grippe saisonnière. Au moment de son homologation, ce **vaccin aura été soumis aux mêmes règles de sécurité** et d'évaluation que le vaccin contre la grippe saisonnière. Il sera disponible sous deux formes : avec adjuvant et sans adjuvant.

Pourquoi utilise-t-on au Canada un vaccin avec un adjuvant?

L'ajout d'un adjuvant permet de diminuer la quantité d'antigènes nécessaire pour obtenir une réponse immunitaire adéquate. Le vaccin utilisé au Canada pour la vaccination de la majorité de la population contient un adjuvant.

L'OMS a recommandé la production du vaccin avec un adjuvant afin de permettre la production de doses suffisantes pour permettre la vaccination d'un plus grand nombre de personnes à l'échelle mondiale.

L'utilisation d'un adjuvant permet d'obtenir une protection rapide et possiblement élargie contre des souches déviantes du virus (protection croisée) qui pourraient se développer. Son action est locale (site d'administration) et il est complètement éliminé de l'organisme en 72 heures.

Le Canada, dans un souci d'équité mondiale, a décidé d'adhérer à la recommandation de l'OMS et d'utiliser le vaccin avec adjuvant comme plusieurs autres pays.

Que connaît-on de la sécurité et de l'innocuité de l'adjuvant (AS03) incorporé dans le vaccin l'humain?

À ce jour, quelques dizaines de milliers de personnes ont reçu des vaccins contenant cet adjuvant lors de protocoles expérimentaux et, après révision rigoureuse par l'OMS, aucun problème de sécurité majeur n'a été décelé.

En quoi le vaccin contre le virus de la grippe A (H1N1) est-il différent du vaccin contre la grippe saisonnière?

Le vaccin contre le virus pandémique est monovalent; il ne contient donc que des antigènes du virus A (H1N1).

Le vaccin contre la grippe saisonnière est trivalent; sa composition est ajustée annuellement en fonction des souches de l'influenza qui circuleront probablement au Canada. Il renferme des antigènes représentant deux virus de type A et un de type B. Les antigènes contre le virus de type A (H1N1) contenus dans le vaccin saisonnier sont complètement différents de ceux du virus pandémique. **Le vaccin saisonnier n'offre donc aucune protection contre le virus A (H1N1).**

Combien de doses du vaccin contre le virus de la grippe A (H1N1) doivent être administrées à une personne pour obtenir une protection suffisante?

À la lumière des résultats des études sur ce vaccin, il est prévu qu'une seule dose de vaccin sera suffisante pour provoquer une réponse immunitaire chez la majorité des personnes. Il est possible que certaines populations spécifiques puissent avoir besoin de recevoir deux doses, par exemple les jeunes enfants ou les personnes immunosupprimées.

Quels sont les effets secondaires attendus de ce vaccin?

En raison de la présence de l'adjuvant, il est probable qu'une légère augmentation des effets secondaires locaux (rougeur, douleur, gonflement) et une fréquence possiblement plus élevée de fièvre chez les jeunes enfants soient constatées.

Pour toute autre question, adressez-vous à un membre de l'équipe de prévention et de contrôle des infections.

Information à transmettre aux usagers, à leurs proches et aux visiteurs

Durant le mois d'octobre, tous les citoyens du Québec recevront par la poste les informations concernant la vaccination et un guide d'autosoins dans lequel ils trouveront des informations pour prendre soin d'eux ou de leurs proches. En attendant l'arrivée de ces feuillets d'information, ils peuvent utiliser le document « Aide à la décision » qui permet à la population d'orienter ses actions en fonction des symptômes. (Voir page suivante.)

La population peut aussi se renseigner sur la pandémie de grippe A (H1N1) en consultant le site Web www.pandemiequebec.gouv.qc.ca ou en joignant Services Québec au 418 644-4545 (région de Québec) ou, sans frais, le 1 877 644-4545 (ailleurs au Québec). Ce service, en fonction tous les jours, de 8 h 30 à 16 h 30, est offert en français et en anglais, et en espagnol sur demande. Il est complémentaire au service d'**Info-Santé 8-1-1** qui assure une réponse aux questions liées au domaine de la santé physique.

Les mesures d'hygiène sont encore l'un des moyens les plus efficaces pour se protéger

Pour éviter la contamination, il faut appliquer en tout temps les mesures d'hygiène et de prévention suivantes :

- Se laver les mains régulièrement. En l'absence de lavabo, utilisez la friction antiseptique ;
- Tousser ou éternuer dans le pli du coude ou le haut de l'épaule plutôt que dans les mains ;
- S'abstenir de visiter ses proches en cas de symptômes d'allure grippale.

Aide à la décision

Pour protéger votre santé et la santé des autres

SI VOUS AVEZ DES SYMPTÔMES DE LA GRIPPE

Suivez les indications décrites dans ce tableau pour vous aider à prendre la meilleure décision pour vous et pour vos proches. En tout temps, appliquez les mesures d'hygiène et de prévention pour éviter la contamination:

- > lavez-vous les mains souvent;
- > tousssez ou éternuez dans le pli du coude ou le haut de l'épaule plutôt que dans vos mains;
- > nettoyez votre environnement.

SITUATION POUR UN ADULTE OU UN ENFANT

Je ne fais pas de fièvre (moins de 38 °C, ou 100,4 °F), mais j'ai les symptômes suivants:

- > mal de gorge;
- > nez bouché;
- > nez qui coule;
- > toux.

DÉCISION

J'ai probablement un rhume. Je prends du repos.

SITUATION POUR UN ADULTE OU UN ENFANT

Je fais plus de 38 °C (100,4 °F) de fièvre. Celle-ci débute soudainement et j'ai les symptômes suivants:

- > toux;
- > mal de gorge;
- > maux de tête;
- > fatigue importante;
- > douleurs musculaires.

DÉCISION

J'ai probablement la grippe. Je me soigne à la maison. Je consulte le dépliant sur la grippe A(H1N1). Au besoin, j'appelle Info-Santé.

SITUATION POUR UN ADULTE OU UN ENFANT À RISQUE DE COMPLICATIONS

Je fais plus de 38 °C (100,4 °F) de fièvre et je fais partie des groupes présentant un risque de développer des complications (enfants de moins de 2 ans, personnes âgées, femmes enceintes, personnes atteintes d'une maladie chronique).

SITUATION POUR UN ADULTE OU UN ENFANT

Je fais de la fièvre et j'ai un des symptômes suivants:

- > essoufflement;
- > difficulté à respirer;
- > douleur quand je respire;
- > vomissements depuis plus de quatre heures;
- > fièvre chez un enfant qui est trop calme et moins énergique que d'habitude ou qui refuse de jouer ou qui est agité.

DÉCISION

Je consulte un médecin le jour même.

SITUATION POUR UN ADULTE OU UN ENFANT

Je fais plus de 38 °C (100,4 °F) de fièvre et je suis dans l'une des situations suivantes:

- > difficulté à respirer qui persiste ou qui augmente;
- > lèvres bleues;
- > difficulté à bouger;
- > raideur importante au cou;
- > somnolence, confusion, désorientation ou difficulté à rester éveillé;
- > convulsions;
- > absence d'urine depuis 12 heures;
- > fièvre chez un bébé de moins de 3 mois.

DÉCISION

Je me rends sans attendre à l'urgence. Si j'ai besoin d'aide, j'appelle le 911.

Renseignements généraux

Centre de renseignements aux citoyens

Région de Québec
418 644-4545

Région de Montréal
514 644-4545

Ailleurs au Québec
1 877 644-4545 (sans frais)

Questions sur la santé

Info-Santé: 8-1-1

www.guidesante.gouv.qc.ca

www.msss.gouv.qc.ca



DÉPLIANT

Grippe A(H1N1)

Ce que vous devez savoir

Ce que vous devez faire

Disponible dans les lieux de soins ou au

www.pandemiequebec.gouv.qc.ca

Soyez bien informé. Consultez le site www.pandemiequebec.gouv.qc.ca pour connaître l'actualité.

Santé et Services sociaux
Québec

Communications internes et circulation de l'information au sein du CSSS de la Vieille-Capitale

Comme vous êtes des interlocuteurs privilégiés des usagers et des résidents, vous serez de plus en plus sollicités pour répondre aux questions de la population. Mais, avant de donner une réponse à la population, vous devez vous assurer d'avoir en main des informations validées et officielles! Répandre des rumeurs peut avoir des conséquences considérables.

Les sources d'information pertinentes sont les bulletins que nous vous transmettons ainsi que le site Internet de référence du gouvernement du Québec : www.pandemiequebec.ca.

N'hésitez pas à faire part de vos préoccupations et de vos questionnements à votre supérieur immédiat qui pourra consulter le comité local de sécurité civile, au besoin.

Circulation de l'information

Nous utiliserons la chaîne de distribution et les espaces d'affichage pour vous informer. Nous vous demandons de vérifier tous les jours si nous vous avons transmis de nouvelles informations!

Les relayeurs d'information

Les techniciennes en administration, les agentes administratives et les responsables des installations, **sans exception**, ont été invités à mettre en priorité la distribution de l'information autorisée par le Service des communications afin que l'ensemble du personnel puisse être informé adéquatement de l'évolution de l'alerte liée à la grippe A (H1N1). Pour ce faire, elles utiliseront tous les moyens appropriés : courrier électronique, affichage, distribution dans les cases ou autres.

Important : la communication est un enjeu de taille dans la situation actuelle. Aidez-nous! Soyez, vous aussi, des relayeurs d'information auprès de vos collègues en vérifiant s'ils ont reçu nos communications.

Si vous éprouvez des difficultés à avoir accès à l'information, communiquez avec Marjolaine Gingras, technicienne en administration au Service des communications.
(marjolaine.gingras@csssvc.qc.ca et 418 691-0775).

Le bulletin **INFO GRIPPE A (H1N1)** est un des moyens de communication élaborés par le CSSS de la Vieille-Capitale, sous la supervision de Suzanne Péloquin, responsable du Service des communications.